



Avec chaque Bordelais CONTINUONS LE CHANGEMENT

**Dès aujourd'hui,
je prends envers vous six engagements nouveaux :**

Ensemble, nous avons réussi la transformation de Bordeaux. Je vous propose maintenant de bâtir une ville plus **fraternelle**, plus **dynamique**, et plus **écologique** encore. C'est le sens de ma démarche.

Pour construire ce Bordeaux du XXI^e Siècle, des groupes de travail fonctionnent, nous consultons les Bordelais en ligne sur le site de campagne et des réunions ont lieu dans tous les quartiers de Bordeaux pour recueillir les attentes des habitants.

Nous pourrons ainsi vous présenter d'ici fin janvier des propositions concrètes qui composeront notre projet partagé.

- 1. Si vous m'accordez votre confiance, je serai un maire à plein temps,** pour servir au quotidien Bordeaux et les Bordelais avec le maximum de disponibilité. Je n'exercerai aucun autre mandat électif.
- 2. J'organiserai différemment l'équipe municipale.**
Fini le vieil ordre hiérarchique : 1^{er} Adjoint, 2^e, 3^e...
Le nouveau **gouvernement municipal** réunira une petite dizaine d'adjoints fonctionnels aux compétences élargies qui travailleront directement avec le maire.
- 3. Dans chaque quartier un adjoint à part entière,** assisté de conseillers municipaux délégués, recevra des responsabilités et des moyens accrus pour mieux répondre à vos attentes.
- 4. Je proposerai un poste d'adjoint à l'opposition,** pour qu'elle soit mieux associée au travail municipal.
- 5. Je proposerai au Conseil Municipal de créer un Conseil Economique et Social local.**
Le CESL sera constitué de quatre sections : représentants des salariés, représentants des entreprises, associations, personnalités qualifiées. Il aura un pouvoir de propositions et d'évaluation. Il donnera un avis sur les principaux projets de délibération avant décision du Conseil Municipal.
- 6. Je développerai davantage tous les modes de participation des Bordelais aux décisions qui les concernent :**
conseils de quartier, ateliers d'urbanisme et de projets, ateliers du développement durable, conseils participatifs avec les associations, les handicapés, les acteurs locaux de santé, les créateurs culturels, les représentants de la diversité bordelaise...
au total des centaines de réunions et des milliers de participants.
Je souhaite optimiser les possibilités d'Internet pour faciliter la participation des Bordelais à la décision : portail Bordeaux.fr, questionnaires, mini-sondages en ligne, forums interactifs, blogs de quartier, clavardages, extension de la wifi...

Ensemble, nous allons continuer le changement

D'ici fin janvier,

je vous présenterai la liste de mes **60 co-équipiers** qui solliciteront vos suffrages **les 9 et 16 mars** prochains.

Elle comprendra, en proportions équilibrées, **des hommes et des femmes nouveaux** qui apporteront sang neuf et vision nouvelle, et **des hommes et des femmes d'expérience**, qui ont fait leurs preuves.

Cette nouvelle équipe aura la capacité de faire avancer tous les projets en cours, sans rupture dangereuse ni moratoire inutile, et d'engager de nouveaux projets ambitieux pour notre ville.

Campagne municipale d'Alain Juppé
33, cours d'Albret - 33000 Bordeaux
tél : 05 56 69 61 00

www.juppe-bordeaux.fr

Sur le site ou à la permanence, vous pouvez :

- adhérer au comité de soutien et être informé des événements de la campagne
- répondre au questionnaire en ligne sur vos attentes pour la prochaine mandature
- écrire ou poser une question à Alain Juppé

Si vous souhaitez participer financièrement à la campagne :

merci d'adresser vos chèques - à l'ordre de **Claude Bocchio, mandataire financier** -
à la permanence de campagne d'Alain Juppé, 33 cours d'Albret - 33000 BORDEAUX.

La liste conduite par Alain Juppé pour les élections municipales de mars 2008 à Bordeaux est la seule destinataire des sommes collectées par l'intermédiaire de M. Claude Bocchio, mandataire financier, désigné à la Préfecture de Gironde le 30 octobre 2007. Cette liste ne peut recueillir de dons que par l'intermédiaire dudit mandataire. Article L 52-8 du code électoral : Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 euros. Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque, virement, prélèvement automatique ou carte bancaire. Le montant global des dons en espèces faits au candidat ne peut excéder 20 % du montant des dépenses autorisées lorsque ce montant est égal ou supérieur à 15 000 euros en application de l'article L. 52-11. Aucun candidat ne peut recevoir, directement ou indirectement, pour quelque dépense que ce soit, des contributions ou aides matérielles d'un Etat étranger ou d'une personne morale de droit étranger. Par dérogation au premier alinéa de l'article L. 52-1, les candidats ou les listes de candidats peuvent recourir à la publicité par voie de presse pour solliciter les dons autorisés par le présent article. La publicité ne peut contenir d'autres mentions que celles propres à permettre le versement du don.

RCS 457 206 126 23 Crédit Photo : Caroline Blumberg



Juppé
continuons le changement